

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 18 octobre 2018

<u>Présents</u>

Exécutif MM. Alain Corthay maire

Etienne Murisier adjoint

Mme Coranda Pierrehumbert adjointe

Bureau du Conseil Mme Line Müller présidente

Mme Ania Schwab vice-présidente

Mme Corinne Ménétrey secrétaire

Conseillères

municipales Mmes Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Valérie Sella

Conseillers municipaux MM. Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Marc Jaquet,

Daniel Jauch, Jean-François Jordan, François Mégevand,

Jacques Petitpierre

Personnel communal M. Michel Vazquez secrétaire général

Mme Virginie Favre comptable

Procès-verbaliste Mme Emmanuelle Maia

Absent-e-s excusé-e-s Mme Paola Sanz Velasco, conseillère municipale

M. Yannick Dupraz conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018
- 2. Communications du Bureau du Conseil
- 3. Communications de l'Exécutif
- 4. Présentation du projet de budget 2018
- 5. Projets de résolution et délibération :
 - **10/2018** : Proposition de résolution relative à l'adoption du Plan directeur communal et du Plan directeur de chemins pour piétons
 - 11/2018: Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 3'492'300.- TTC pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement, les aménagements de surface, les réseaux enterrés et l'éclairage public du hameau de Carre d'Aval
- 6. Rapports des commissions
- 7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
- 8. Élection des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2019
- 9. Demande de naturalisation genevoise
- 10. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

2. Communications du Bureau du Conseil

La Présidente indique que le Bureau du Conseil n'a pas reçu de courrier et n'a pas de communication particulière à annoncer.

3. Communications de l'Exécutif

a) Compagnie des sapeurs-pompiers, démissions

Le Maire indique que deux sapeurs-pompiers quitteront prochainement la compagnie. Il s'agit de Marc Jaquet, fourrier, et de Stéphane Monnier, appointé. Il les remercie chaleureusement pour tout le travail qu'ils ont accompli au service de la collectivité.

b) Compagnie des sapeurs-pompiers, acquisition d'un nouveau véhicule

Le Maire annonce que Meinier aurait l'opportunité de racheter à la commune de Puplinge leur ancien Mercedes. Celui-ci remplacerait avantageusement le véhicule qui est actuellement utilisé par la compagnie meynite et qui devient dangereux en termes de circulation. Un montant de Fr. 20'000.- a donc été inscrit à ces fins dans le projet de budget 2019 (Fr. 15'000.- pour le véhicule + Fr. 5'000.- pour l'équipement et le matériel). Ce véhicule permettra également le transport des troupes dans de bonnes conditions.

c) Transfert des actifs de la Commune à la FIM

Dans le cadre du transfert des actifs de la Commune à la FIM, les actes notariés ont été signés le 10 octobre dernier, se réjouit **le Maire**. Il s'agit d'une étape importante, car la FIM va pouvoir fonctionner de manière autonome en tant que propriétaire des bâtiments, du parking souterrain et des terrains. L'État doit encore apposer sa signature avant que ces actes notariés soient enregistrés au registre foncier. Il remercie tout particulièrement Virginie Favre, qui a œuvré de manière exemplaire par rapport aux actes notariés, et Marc Michela, Président de la FIM.

d) Nouveaux habitants

Le Maire remercie les organisateurs ainsi que tous ceux qui sont venus accueillir les nouveaux habitants et les nouveaux naturalisés. La cinquantaine de personnes présentes étaient toutes ravies de cet excellent moment passé à la Mairie.

e) Sortie du Conseil municipal

Le Maire adresse un grand remerciement à la commission Sports, Culture & Loisirs ainsi qu'à Coranda Pierrehumbert qui ont organisé la sortie du Conseil municipal. Les activités originales, le lieu choisi et une fin de soirée mémorable ont encore contribué à renforcer les liens entre les élus et le personnel.

f) Amortissements extraordinaires

Il poursuit en indiquant que dans le cadre du vote du budget 2019 lors du prochain Conseil municipal, les élus seront appelés à voter une délibération qui permettra, dans le cas où les comptes 2018 seraient excédentaires de manière significative, de réaliser des amortissements extraordinaires. Selon les projections qui ont été réalisées, l'Exécutif n'est pas du tout inquiet par rapport au bouclement des comptes 2018. Ces amortissements extraordinaires, qui doivent encore être étudiés par Virginie Favre, permettraient de diminuer certaines charges sur le budget 2019.

g) Chantiez du Fiez

Etienne Murisier rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit d'investissement pour de gros travaux de drainage au Fiez. Il montre plusieurs photographies en expliquant les diverses étapes de ces travaux qui sont en cours d'achèvement. Restera une petite parcelle dont le drainage sera effectué dans une seconde phase, celle-ci étant plantée d'arbres fruitiers. Un géomètre est passé la semaine dernière sur ce chantier, que la commission Environnement, Routes & Agriculture a visité avec grand intérêt. Le service (cantonal) de l'agriculture financera 30 % du crédit d'investissement qui s'élevait à Fr. 170'000.-.

h) <u>Élections des représentants des communes au sein de divers conseils d'administration et</u> commissions

Coranda Pierrehumbert indique qu'à la suite de l'élection du nouveau Conseil d'État, les représentants des communes au sein de différents conseils d'administration et de commissions ont été élus pour les cinq prochaines années. L'ACG a la possibilité d'avoir des représentants dans de nombreuses commissions très variées, ainsi qu'au sein de tous les conseils d'administration des institutions publiques (SIG, TPG, BCGe, FASe, Hospice général, Imad, etc.).

Elle annonce les résultats des élections du comité de l'ACG : Alain Corthay, qui siégeait déjà au sein du Comité stratégique de la traversée du lac, a été réélu pour représenter les communes de la rive gauche ; elle-même a été réélue au Conseil consultatif de la culture (deux représentants des communes comme interlocuteurs du canton). De plus, l'assemblée de l'ACG a élu mercredi soir au premier tour Alain Corthay pour siéger au Conseil d'administration de l'Hospice général.

Amandine Mayer-Sommer félicite les nouveaux élus et demande des précisions sur ce qui détermine cette représentation de cinq ans. Coranda Pierrehumbert précise que celle-ci est liée à la durée du mandat du Conseil d'État et le Maire ajoute qu'il s'agit en général de magistrats communaux, mais dont le mandat peut être achevé.

i) Informations diverses

Coranda Pierrehumbert annonce diverses informations:

Le Coin du Centre accueille, depuis le 18 octobre et jusqu'au 20 octobre, le travail de maturité de Céline Broccard : « L'évolution du paysage genevois à travers les siècles ».

La date du repas des aînés a été fixée au dimanche 20 janvier 2019. Les Conseillers municipaux et leurs conjoints sont invités à prendre part au repas et à donner un coup de main. **Coranda Pierrehumbert** établira la liste des participants lors du prochain Conseil municipal.

La commission Santé-Social & Aide au Développement a octroyé un don exceptionnel de Fr. 2'000.- à la chaîne du Bonheur suite à la récente catastrophe en Indonésie.

j) Voyage de fin de législature du Conseil municipal

Coranda Pierrehumbert présente brièvement les deux projets concoctés par la commission Sports, Culture & Loisirs pour le voyage de fin de législature du Conseil municipal avec les conjoints. À la majorité (12 voix pour, 7 pour l'autre proposition), les élus choisissent le Pays basque comme destination.

4. Présentation du projet de budget 2019

La Présidente donne la parole au Maire qui énumère les documents distribués par Virginie Favre, à savoir le projet de budget 2019 détaillé (avec 6 fonctions et 3 natures) ainsi qu'une synthèse (avec 2 fonctions et 2 natures). Il rappelle que c'est ce dernier document qui devra être voté par le Conseil municipal. À l'issue de cette première présentation, Virginie Favre distribuera un document portant sur les perspectives en termes de gestion, de fiscalité et d'investissements des finances communales.

Lors de sa dernière séance, l'Exécutif a parlé d'un projet de tout-ménage visant à sensibiliser la population sur la situation financière de la commune et à rappeler l'importance d'être fiscalement imposé sur Meinier. **Le Maire** indique que ce document est prêt et sera distribué à la population entre la présentation et le vote du budget 2019.

Bien que l'Exécutif ait le plaisir de présenter ce soir un budget équilibré et cela sans hausse d'impôt, **le Maire** souligne que des coupes ont néanmoins été nécessaires ; les charges et les dépenses ont été réduites au maximum afin de parvenir à boucler 2019 avec un budget fiable.

Avant de passer en revue le projet de budget 2019 et d'apporter des explications sur les postes qui le requièrent, il rappelle que les Conseillers municipaux auront tout le temps de poser leurs éventuelles questions à Virginie Favre, à l'Exécutif et à la commission des Finances d'ici la prochaine réunion du Conseil municipal.

En conclusion à sa présentation, il souligne que la Commune a réussi à diminuer ses charges entre 2018 et 2019. Il remercie Virginie Favre et la commission des Finances pour leur collaboration et se réjouit d'être tous ensemble parvenus à un budget serré, mais équilibré.

Tandis que Michel Vazquez distribue le futur tout-ménage, **le Maire** indique que ce document fait tout de même état d'une augmentation possible des impôts en 2020, qui deviendra nécessaire si la situation fiscale de la Commune ne s'équilibre pas mieux. Il souligne l'importance de jouer la transparence, d'autant que les Autorités préféreraient nettement ne pas devoir recourir à une telle solution.

Il rappelle que la présentation à la population de la nouvelle école aura lieu en février 2019 et remarque que les conditions sont idéales pour le crédit d'investissement, vu l'état positif des comptes 2018, des subventions obtenues et des taux qui se dessinent.

Puis **le Maire** passe en revue les investissements 2019 avant de céder la parole à **Jean-François Jordan**, qui indique que la commission des Finances s'est réunie le 2 octobre dernier. Celle-ci a passé les comptes en revue et donné un préavis favorable. Il remercie comme

toujours Virginie Favre pour son travail, le Maire pour sa transparence et les diverses commissions qui ont trouvé quelques économies.

Le Maire donne la parole à Virginie Favre qui présente le plan financier 2019-2023 et apporte toutes les explications utiles. Il est à noter que ce plan est, depuis 2018, une obligation légale ; il doit être transmis au Service de surveillance des communes en même temps que le budget annuel.

À l'issue de la présentation de Virginie Favre, **le Maire** souligne que les résultats futurs et la capacité d'autofinancement se sont améliorés depuis ce printemps.

Sur une question d'Ania Schwab par rapport à l'acquisition d'un nouveau terrain synthétique, Etienne Murisier précise qu'il s'agirait d'un investissement entre Fr. 750'000.- et 1 million. José Burgos ajoute que la technologie a beaucoup changé, en 11 ans, et que le drainage existe déjà. Mais les nouveaux tapis sont moins corrosifs et moins dangereux pour la santé. Le Maire relève que le terrain B appartient à Meinier.

Pour conclure, **le Maire** encourage à nouveau les élus à poser toutes leurs éventuelles questions à l'Exécutif, au Président de la commission des Finances ou à Virginie Favre avant le vote du budget 2019 qui sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

5. Projets de résolution et délibération

• <u>10/2018</u>: Proposition de résolution relative à l'adoption du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons

La Présidente rappelle que cette proposition de résolution a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. Sur proposition de l'Exécutif, il est désormais temps d'approuver ce PDCom et de demander au Conseil d'État de statuer sur ce document qui regroupe les intentions de la commune pour les dix à quinze ans à venir.

Le Maire souligne que le Conseil municipal a pu discuter de tous les projets et intentions. Chaque réalisation au sein de cet important document à la fois intentionnel et de travail fera l'objet de présentations, de discussions et de négociations constructives.

La Présidente résume la résolution.

► Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité. (résolution votée en annexe)

La Présidente relève que cela fait de nombreuses années que l'Exécutif, la commission et les mandataires travaillent sur ce projet pour lequel on peut désormais aller de l'avant.

• 11/2018: Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 3'492'300.- TTC pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement, les aménagements de surface, les réseaux enterrés et l'éclairage public du hameau de Carre d'Aval

Etienne Murisier délivre quelques explications sur les modifications qui ont été apportées à la délibération. Une étude pointue du devis général a permis d'ajuster les coûts des points B (aménagements de surface) et C (réseaux enterrés). Le point D (éclairage public sur la route entre le hameau de Carre d'Aval et celui du Carre d'Amont) a été estimé à Fr. 97'000.-maximum.

Pour répondre à la question posée le mois passé par Yannick Dupraz et après consultation des services de l'État, les vitesses devraient diminuer une fois les aménagements routiers (marquages, bordures en pavé et dos-d'âne) réalisés. Vu la configuration du hameau, la mise en zone 30 km/h du Carre d'Aval ne nécessiterait qu'un simple marquage au sol dont le coût pourrait être pris en charge par le poste « Divers et imprévus ». La création de cette zone 30 km/h sera subordonnée au fait qu'un an après les aménagements, 85 % des vitesses seront probablement descendues au-dessous de 45 km/h.

Sur une question de **José Burgos**, **Etienne Murisier** précise que le coût maximal de Fr. 97'000.- pour le point D inclus l'enfouissement des lignes et la pose de 12 candélabres. Leur nombre sera sans doute revu à la baisse. De plus, la possibilité d'installer des candélabres solaires est à l'étude, une solution qui pourrait permettre de diminuer les coûts.

À la demande d'Amandine Mayer-Sommer, Etienne Murisier précise que la Commune pourra choisir les étapes à réaliser en fonction de son budget. Les points A et B seraient prioritaires et les travaux pourraient débuter au printemps 2019.

La Présidente lit la délibération.

► Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)

6. Rapports des commissions

a) <u>Bâtiments & Aménagement</u> (BAM)

La commission s'est réunie le 17 septembre dernier pour une tournée des bâtiments, indique **Corinne Ménétrey**.

- Plusieurs petits travaux seront à exécuter, qui ont été répartis entre les budgets 2018 et 2019 (réparation du store salle de gym, peinture salle de gym et salle communale, mise en ordre des éclairages de la scène de la salle communale et réfection des carrelages dans les douches des vestiaires de la salle de gym).
- ☑ La commission va pouvoir reprendre l'étude de la rénovation de l'entrée de la mairie (budgets 2018 et 2019).
- Les travaux de la Rampe sont terminés (rénovation de la cuisine, installation d'un banc d'angle, peinture d'un grand mur). L'équipe de la Rampe a adressé ses remerciements pour ces travaux.
- Les modalités concernant la mise en location des tables et bancs dans le cadre de manifestations privées ont été discutées lors de la réunion avec les présidents de sociétés. Livraison gratuite dès 12 tables (soit un chariot), ou Fr. 50.- en dessous de 12 tables. La gratuité sera offerte aux utilisateurs de la salle communale.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marc Jaquet annonce que la commission s'est consacrée à sa traditionnelle tournée des routes le 15 septembre dernier ; quelques points en sont ressortis :

- ☑ Le platane en dessous de l'école sera taillé et élagué.
- ☑ L'acquisition d'une nouvelle tronçonneuse a été décidée.
- ☑ La commission a décidé l'aménagement d'une benne de 6 m³ afin de récupérer les déchets de la balayeuse qui étaient jusque-là mélangés avec le compost, ce qui n'était guère écologique. Ces déchets pourront donc être incinérés.
- ☑ L'acquisition d'un broyeur conjointement avec la commune de Choulex est à l'étude.

- ☑ Le nouveau responsable de la voirie tire un bilan très positif de sa première année à Meinier.
- ☑ La tournée des routes est indispensable pour budgéter les réparations qui se révèlent nécessaires.

c) <u>Finances</u> (FIN)

Étant intervenu à l'issue de la présentation du projet de budget 2019, **Jean-François Jordan** n'a rien de plus à ajouter.

d) Petite Enfance, École & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

La commission s'est réunie le 8 octobre dernier, indique Ania Schwab.

- ☑ Dans le cadre de la sortie des ados, une vingtaine de jeunes de 12 à 16 ans participeront à une activité sportive avant d'être invités au restaurant.
- ☑ La commission s'active à la préparation de l'Escalade, le 11 décembre prochain.
- ☑ La commission réfléchit au futur cadeau de Noël destiné aux enfants de l'école, de la crèche et du jardin d'enfants (distribution le 18 décembre 2018).
- ☑ La prochaine commission aura lieu le 7 novembre avec le réseau jeunesse ; lors de cette séance, deux nouveaux animateurs de la Rampe se présenteront.
- ☑ Une classe de 8P a visité la Mairie le jeudi 4 octobre dernier dans le cadre de la semaine de la démocratie. Des échanges très intéressants ont eu lieu avec les jeunes sur différents sujets et ceux-ci ont posé plein de questions (nouvelle école, fermeture de la poste, bancomat, etc.) après la présentation du film.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Valérie Sella annonce que la commission s'est réunie les 11 septembre et 9 octobre derniers.

- ☑ La commission continue à reprendre les différentes idées qui ont émergé lors du dernier World Café afin de pouvoir donner réponse aux habitants du centre du village.
- ☑ En parallèle, une rencontre entre les habitants du centre du village aura lieu le 30 octobre prochain. Dans un second temps, des représentants pourront être reçus par la Mairie afin qu'ils puissent partager avec les Autorités leurs désirs et préoccupations sur certains sujets, par exemple les aménagements intérieurs et extérieurs du bâtiment, ou encore l'usage de l'appartement collectif. Ces discussions sont pour l'instant en suspens. Il faudra aussi tenir compte du fait que l'appartement collectif a été repris par la FIM qui devient dès lors le principal interlocuteur des locataires.
- ☑ Un inventaire des différents objets de l'appartement collectif a été réalisé par Brigitte Aellen. Cela permettra de ranger facilement certains objets personnels mis à disposition par les habitants au cas où cet appartement devrait être utilisé comme logement d'urgence. De plus, un agenda en ligne a été mis en place afin de permettre de réserver cet appartement. Toute réservation est ensuite validée par la coordinatrice sociale. La demande peut être effectuée dix jours à l'avance. Ce système a reçu un écho favorable des habitants.
- ☑ Toujours par rapport au centre du village, le groupe de pilotage qui rassemble les utilisateurs du centre s'est déroulé le 15 octobre dernier. De belles synergies émergent toujours de ces groupes.
- ☑ L'antenne de l'imad de Meinier sera fermée au 31 décembre 2019. Cela n'aura pas d'impact sur les repas autour d'une table qui seront maintenus au restaurant du Tilleul.

- ☑ Dans le cadre de la journée du bénévolat, le 5 décembre prochain, et suite à une réflexion sur le rôle des bénévoles, la commission a souhaité offrir à ceux-ci le petit-déjeuner, probablement dans les locaux du service social.
- ☑ Coranda Pierrehumbert et Jacques Petitpierre ont rendu visite à Mme et M. Gremion pour leurs cinquante ans de mariage.
- ☑ La commission prépare le traditionnel repas des aînés.
- ☑ Comme indiqué dans un récent tout-ménage, la sortie des aînés sera très particulière, l'année prochaine, car elle se déroulera à la fête des vignerons durant l'été 2019 à Vevey. Cet événement n'a lieu qu'une fois par génération. Les 100 places à disposition des aînés pour le 11 août 2019 ont vite trouvé preneurs et quelques personnes sont en liste d'attente.
- ☑ La commission s'interroge sur le fait que la Commune subventionne également les sorties des conjoints qui ne résident pas sur la commune. Elle propose dès lors d'ajouter, pour les prochaines sorties, que les conjoints qui ne résident pas sur la commune paient l'entier de la sortie et ne sont pas prioritaires en cas de liste d'attente.
- ✓ Valérie Sella et Line Müller ont participé à une conférence publique organisée par la fédération genevoise de coopération dans le cadre de la journée « Genève solidaire ». Il était question des 17 objectifs pour transformer le monde, stratégie et outils. Cette conférence s'inscrivait dans le cadre de l'agenda 2030 adopté par les Nations Unies. Valérie Sella tient à disposition des intéressés quelques documents relatifs à cette conférence.

f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Sylvie Barbat annonce que la commission s'est rencontrée les 17 septembre et 16 octobre derniers.

- Le bilan sur la soirée du 1^{er} Août révèle que la vente des bols a eu moins de succès, cette année. Dans un premier temps, ceux-ci seront remis en vente lors de la fête de l'Escalade. Commande a déjà été passée auprès de la céramiste pour 2019, dans des quantités moindres. Les lampions offerts par la commune ont eu énormément de succès. Pour diminuer la trop longue file d'attente, la commission songe à installer un bar à lampions afin de les distribuer tout au long de la soirée. La commission remercie chaleureusement les conseillers municipaux qui ont prêté main-forte lors de cette manifestation. Grâce à cela, les membres de la commission ont pu s'affairer à d'autres tâches.
- ☑ La commission s'est livrée à un bref retour sur la sortie du Conseil municipal et des employés communaux, une journée qui fut très sympathique.
- ☐ La commission a reçu à ce jour deux candidatures dans le cadre des mérites meynites. Celles-ci seront présentées au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.
- Pour terminer, la commission a réfléchi sur le voyage de fin de législature, propositions qui ont été présentées tout à l'heure par Coranda Pierrehumbert.

g) <u>Information, Communication & Votations</u> (ICV)

Jacques Petitpierre indique que la commission s'est réunie le 11 septembre dernier.

☑ La commission s'est livrée à une évaluation de certains moyens visuels utilisés pour faire passer l'information. Suite à cela, un des panneaux placés sur la route de Gy a été déplacé afin d'augmenter sa visibilité et les caractères légèrement agrandis.

- ☑ Il salue l'initiative de Michel Vazquez, qui a intégré un QR Code sur le dernier toutménage, qui renverra directement les utilisateurs de smartphones sur le site de la commune.
- L'écran d'information placé à l'entrée du bâtiment collectif est tombé en panne en juin dernier. Selon l'entreprise chargée de sa maintenance, celui-ci est irréparable. Jacques Petitpierre souligne le fait que cet écran fonctionne tous les jours depuis 5 ans. En guise de test, l'écran est resté éteint tout l'été, ce qui n'a pas suscité de réaction. Pour cette raison, il propose aux conseillers municipaux de réfléchir : cela vaudrait-il vraiment la peine d'en acquérir un autre et, si oui, où faudrait-il le placer ?
- ☑ La commission travaille actuellement sur divers documents récurrents (pour le repas des aînés, la carte de vœux, etc.).
- Coranda Pierrehumbert indique qu'une réflexion vient de commencer. Celle-ci porte sur la liste dressée par Etienne Murisier il y a presque quatre ans à la demande du canton et qui récapitule l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du développement durable. Celle-ci sera remise à jour pour en faire un inventaire qui pourra être distribué à la population afin de montrer ce qui a été fait par la Commune et les pistes qui pourraient encore être étudiées. Il faudra ensuite déterminer quel groupe pourrait être en charge de ce développement durable.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-Ecole

En l'absence de Paola Sanz Velasco, personne n'a de remarque particulière.

b) Fanfare

François Mégevand n'a rien de spécial à signaler.

c) <u>FITIAP</u> (Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie)

Le conseil de fondation s'est réuni le 26 septembre dernier, indique **Christophe Berthelet**. Lors de cette réunion, une présentation de l'association des artisans de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, l'AZIAP, a eu lieu. Il énumère les principaux sujets évoqués qui préoccupent cette association : circulation, places de parking, sécurité et déchets. Des rencontres mensuelles ou trimestrielles seront instaurées. Le conseil de fondation a néanmoins rappelé que la plupart des problèmes soulevés relèvent principalement des communes.

Les problématiques de la circulation liées à la future zone ont ensuite été présentées. Lors de la dépose d'une demande d'autorisation pour créer les futures zones de servitudes, la fondation devra présenter une étude d'impact de la circulation et des transports auprès de la DGT. Ladite demande devrait être déposée au plus tard en décembre.

Le coût total de l'extension est estimé à 15 millions de francs pour les 5 à 7 prochaines années. P9 : le bâtiment a été réceptionné par les locataires et les places de parking en sous-sol pour les employés de la zone peuvent être louées depuis le 15 octobre. La convention a été signée entre les deux parties, soit le manège de la Pallanterie et la fondation. Cette dernière attend toujours sur l'AFC par rapport à la fiscalité des terrains. Les statuts ont été votés par le Grand Conseil ; le règlement est en cours d'élaboration par la commission juridique.

Lors de la séance du mois de juin, la fondation a accueilli Alexandre Schwab, qui a été désigné par le Conseil municipal lors de sa séance d'avril, en remplacement de Jean-Baptiste Leclercq, démissionnaire.

d) <u>GIPE</u> (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire rappelle que les charges liées à la petite enfance augmentent, comme il l'a évoqué lors de la présentation du projet de budget 2019. Les revenus sont en diminution, comme partout, car la participation des parents est moindre que les années précédentes, ce qui engendre des charges plus fortes pour les communes. L'analyse doit encore être affinée. Cette problématique est quelque peu inquiétante, sachant qu'il y avait un bon équilibre avant. L'une des préoccupations au cours de ces prochains mois sera de trouver des solutions.

e) <u>FIM</u> (Fondation immobilière de Meinier)

Les actes notariés ont été signés, poursuit **le Maire**. Une séance a eu lieu, depuis la reprise. Un des premiers projets de la FIM sera lié à projet immobilier derrière la poste. Pascal Tanari sera mandaté pour un projet d'impact sur cette zone.

f) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos résume les deux points problématiques qui ont été évoqués lors de la réunion du 19 septembre dernier. Primo, l'entrepreneur a été contacté suite à l'installation des panneaux solaires sur le toit, par rapport à la cabine électrique trop visible, qui n'est guère esthétique. Deuxio, des infiltrations sont constatées dans le bâtiment des vestiaires, qui nécessiteront sans doute certains travaux. Le groupement tentera de trouver des solutions avec les assurances et les entrepreneurs.

g) <u>Pompiers</u>

Marc Jaquet n'a rien de plus à signaler.

8. Élection des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2019

La Présidente annonce que l'équipe actuelle se représente, soit Emile Negro (Président), Marie-Antoinette Mégevand (suppléante) et José-Orlando Menendez (Vice-président).

Personne d'autre ne s'étant proposé, ils sont réélus en bloc (14 voix pour) et à l'unanimité pour l'année 2019 et sont chaleureusement applaudis par le Conseil municipal.

9. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **la Présidente** donne la parole à **Cécilia Hauser**, qui présente le dossier et communique la recommandation favorable de la sous-commission « Naturalisations ».

Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 14 voix pour, soit à l'unanimité. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

10. Divers

a) Fermeture de la poste d'Avully

Enrico Castelli évoque un article de la Tribune de Genève par rapport à la fermeture de la poste d'Avully, dans lequel la situation de Meinier a aussi été évoquée.

Le Maire indique que les autorités meynites ne souhaitaient pas discuter avec la Poste avant 2020, soit tant que le parlement fédéral n'aurait pas mis sous toit la nouvelle loi. Mais la situation d'Avully semble révéler que l'ex-régie fédérale a toujours la volonté d'aller de l'avant. La Raiffeisen souhaitait prendre contact avec la Poste concernant la possibilité d'y installer un bancomat à moindre coût.

La pétition lancée par Meinier atteindra bientôt les 4 000 signatures. Cas échéant, la mobilisation sera reprise, conclut **le Maire**.

b) <u>US Meinier, match de vétérans mixtes</u>

Pour la première fois à Genève, et peut-être même en Suisse, s'est déroulé un match de vétérans mixtes. L'équipe de l'US Meinier a joué ce soir (7 hommes et 2 femmes) un match de championnat, se réjouit **José Burgos**.

c) <u>Jardin du souvenir</u>

Corinne Ménétrey indique que deux conseillères municipales ont été approchées par des personnes qui déplorent l'état de la pierre qui se trouve dans le jardin du souvenir ; elles ont constaté elles-mêmes qu'un petit nettoyage et quelques fleurs seraient bienvenus.

Coranda Pierrehumbert indique que la Mairie a reçu plusieurs compliments par rapport à l'aménagement et l'entretien du cimetière.

Ces remarques concernent juste le jardin du souvenir, souligne **Corinne Ménétrey**. **Etienne Murisier** en prend note.

d) Diverses dates à retenir

Marc Jaquet annonce plusieurs dates à retenir :

Le local des sapeurs-pompiers de Meinier accueillera les curieux dans le cadre de la journée portes ouvertes des sapeurs-pompiers en Suisse romande le 1^{er} novembre prochain.

29 novembre 2018 : marché de Noël.

20 décembre 2018 : la raclette sera proposée pour la modique somme de Fr. 2.- lors du dernier marché de l'année.

e) Remerciements

Le Conseil municipal remercie Paulo Meier, du restaurant le Rouelbeau, qui a offert de quoi grignoter après la séance, afin de remercier la Commune d'avoir gracieusement mis la vaisselle à disposition dans le cadre des 10 ans du CSR.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 22h35.

Prochaine séance du Conseil Munic	ipal: jeud	di 15 novembre 2018 à 20h15
-----------------------------------	------------	-----------------------------

La Secrétaire du Bureau du Conseil Municipal	La Présidente du Conseil Municipal
Corinne Ménétrey	Line Müller

Annexes: résolution et délibération votées



Législature 2015-2020 Résolution N° 10/2018 Séance du Conseil municipal du 18 octobre 2018 p. 1/1

Résolution n° 10

Proposition de résolution relative à l'adoption du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons

Vu le projet de Plan directeur communal (PDCom) et de Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) établi par la Commune de Meinier avec le groupe pluridisciplinaire composé de Tanari Architectes Urbanistes FAS-SIA, Viridis Environnement Sàrl, EDMS SA et Trafitec Ingénieurs Conseils SA,

vu les discussions intervenues avec les différents services cantonaux,

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30), et plus particulièrement l'article 10,

vu la consultation publique de 30 jours intervenue du 24 avril au 24 mai 2018, mise en œuvre par les autorités communales et le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et ayant fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'Avis Officielle du 24 avril 2018, en vertu de l'article 11 bis, alinéa 5 de LaLAT,

vu que les services du Département du territoire (DT) ont procédé à la vérification de la conformité du document du PDCom et du PDCP,

vu les remarques précisant la position du Conseiller d'Etat en charge du DT, par courrier du 11 septembre 2018, conformément à l'article 10, alinéa 7 de LaLAT, expliquant que les extensions du village à l'horizon 2030 et le projet de route de contournement du village de Meinier feront l'objet d'une évaluation par la cellule monitoring de l'espace rural et d'un arbitrage du Conseil d'Etat quant à l'opportunité de consommer ces terres agricoles,

vu l'article 10 de LaLAT et l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

- 1. D'adopter le PDCom et le PDCP dans sa version du 28 juin 2018, et son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.
- 2. De demander au Conseil d'Etat de statuer dans un délai de 60 jours, conformément à l'article 10, alinéa 7 de LaLAT.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

La Présidente du Conseil municipal
Line Müller



Législature 2015-2020 Résolution N° 11/2018 Séance du Conseil municipal du 18 octobre 2018

p. **1**/1

Délibération n°11

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 3'492.300.- TTC pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement, les aménagements de surface, les réseaux enterrés et l'éclairage public du hameau de Carre d'Aval

Vu le mauvais état des canalisations EU et EP existantes dans le hameau de Carre d'Aval et la nécessité de réaliser leur mise en conformité,

vu les aménagements de surface prévus et discutés en commission ad hoc et avec la population locale, ainsi que l'opportunité qui se présente de mettre en souterrain les réseaux électriques et téléphoniques via la suppression des lignes aériennes, ainsi que de moderniser le réseau d'éclairage public,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 3'492'300.- TTC, dont à déduire des subventions éventuelles, pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement, les aménagements de surface, les réseaux enterrés et l'éclairage public du hameau de Carre d'Aval, qui se décomposent comme suit :

A) Mise en conformité des réseaux d'assainissement Fr. 1'410'000.-;
B) Aménagement de surface et réseaux enterrés Fr. 1'295'300.-;
C) Aménagement de la route des Carres Fr. 690'000.-;
D) Eclairage entre le Carre d'Aval et le Carre d'Amont Fr. 97'000.-.

- 2. D'accepter que la réalisation des étapes A), B), C) et/ou D) susmentionnées ne soient réalisées que partiellement par exemple A et B en totalité, mais pas le C ni le D si les finances ne le permettent pas au moment voulu. De prendre acte que la réalisation ultérieure éventuelle de certaines étapes risquerait d'augmenter les coûts annoncés dans la présente délibération.
- 3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
- 4. De prendre acte que le crédit de l'étape A) du point 1. sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.100.46120.60;
- 5. D'amortir la dépense de l'étape A) du point 1. de Fr. 1'410'000.- au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.100.33002.00, dès l'année d'achèvement du projet estimée à 2020 ;
- 6. D'amortir le montant de la dépense nette éventuelle étapes B et/ou C et/ou D du point 1., affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6150.100.33001.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2020 en principe;
- 7. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 3'492'300.- ;
- 8. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 5 décembre 2018.

La Présidente du Conseil municipal Line Müller

Meinier, le 26 octobre 2018